

BREW-OXI

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 - Identificateur de produit

Nom commercial du

BREW-OXI

produit/désignation

Nom chimique Disodium carbonate, compound with hydrogen peroxide (2:3)

Type de produit Substance

Numéro d'identification N°CE 239-707-6 n°CAS 15630-89-4

UE

1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

- Produit de nettoyage

- Produit à usage professionnel.

Usages déconseillés

- Ne pas mélanger à d'autres produits

1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Le Comptoir du Brasseur 8 VC Parc d'Activité de l'Ill 68890 Réguisheim France Téléphone : 09 72 17 43 09

Site web www.lecomptoirdubrasseur.fr/nos-magasins

1.4 - Numéro d'appel d'urgence

- ORFILA (INRS) + 33 (0)1 45 42 59 59 France

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Acute Tox. 4 Oral	Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 4	
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves - Catégorie 1	
Ox. Sol. 3	Matières solides comburantes - Catégorie 3	

2.2 - Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement :

Pictogrammes des risques



Danger





Mentions de danger

H272	Peut aggraver un incendie; comburant	
H302	Nocif en cas d'ingestion	
H318	Provoque de graves lésions des yeux.	

Conseils de prudence

26/03/2024 - Français 1/8



BREW-OXI

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.	
P220	Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles.	
P264	Se laver le visage/les mains soigneusement après manipulation.	
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.	
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage/Masque de protection du visage.	
P301+P312	EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.	
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.	
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.	
P330	Rincer la bouche.	
P370+P378	En cas d'incendie: utiliser Dioxyde de carbone (CO2)/mousse résistant à l'alcool pour l'extinction.	
P501	Éliminer le contenu/le récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets approuvée conformément à la réglementation nationale.	
Phrases EUH	: Aucun	

2.3 - Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 - Substances

Nom chimique	No	%	Class	Spec. concentrations
compound with hydrogen	n°CAS : 15630-89-4 Numéro d'identification UE : N°CE : 239-707-6	100	Acute Tox. 4 Oral - H302 Eye Dam. 1 - H318 Ox. Sol. 3 - H272	Non applicable

3.2 - Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des mesures de premiers secours
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
- 5.3 Conseils aux pompiers

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

26/03/2024 - Français 2/8



BREW-OXI

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
- 6.4 Référence à d'autres rubriques

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1 Paramètres de contrôle
- 8.2 Contrôles de l'exposition

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<u>État</u>	Solide	<u>Aspect</u>	Poudre		
Couleur	Blanc	<u>Odeur</u>	caractéristique		
Seuil olfactif	Seuil olfactif		Aucune donnée disponible		
рН		10,4			
Point de fusion		Aucune donnée disp	onible		
Point de congélation		Aucune donnée disp	onible		
Point d'ébullition		Aucune donnée disp	onible		
Point éclair		Aucune donnée disp	onible		
Taux d'évaporation		Aucune donnée disp	onible		
inflammabilité		Aucune donnée disp	onible		
Limite inférieure d'explos	sivité	Aucune donnée disp	onible		
Limite supérieure d'explo	osivité	Aucune donnée disp	Aucune donnée disponible		
Pression de la vapeur		Aucune donnée disp	Aucune donnée disponible		
Densité de la vapeur		Aucune donnée disp	Aucune donnée disponible		
Densité relative		2,01			
Densité		Aucune donnée disp	onible		
Solubilité (Eau)		Aucune donnée disp	Aucune donnée disponible		
Solubilité (Ethanol)		Aucune donnée disp	Aucune donnée disponible		
Solubilité (Acétone)		Aucune donnée disp	Aucune donnée disponible		
Solubilité (Solvants orga	niques)	Aucune donnée disp	Aucune donnée disponible		
Log KOW		Aucune donnée disp	Aucune donnée disponible		
Température d'auto-inflammabilité		Aucune donnée disp	Aucune donnée disponible		
Température de décomposition		Aucune donnée disp	Aucune donnée disponible		
Viscosité, cinématique	Viscosité, cinématique		Aucune donnée disponible		
Viscosité, dynamique	Viscosité, dynamique		Aucune donnée disponible		

26/03/2024 - Français 3/8



BREW-OXI

Taille des particules	Aucune donnée disponible
Empoussièrement	Aucune donnée disponible
Aire de surface spécifique	Aucune donnée disponible
Forme	Aucune donnée disponible

9.2 - Autres informations

Teneur en COV	Aucune donnée disponible
Energie minimale d'ignition	Aucune donnée disponible
Conductivité	Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité
- 10.2 Stabilité chimique
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses
- 10.4 Conditions à éviter
- 10.5 Matières incompatibles
- 10.6 Produits de décomposition dangereux

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 - Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë	- Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 4 -	- Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 4 - Nocif en cas d'ingestion		
	DL50 Orale (rat)	Aucune donnée disponible		
	DL50 Cutanée (rat)	Aucune donnée disponible		
	DL50 Cutanée (lapin)	Aucune donnée disponible		
	CL50 Inhalation (rat)	Aucune donnée disponible		
	CL50 Inhalation poussières brouillard (rat)	Aucune donnée disponible		
	CL50 Inhalation vapeurs (rat)	Aucune donnée disponible		
	OLSO IIIIlalation vapeurs (rat)	Addute dofffee disposible		

<u>Corrosion cutanée/irritation</u> <u>cutanée</u> - Non classé

<u>Lésions oculaires</u> graves/irritation oculaire - Lésions oculaires graves - Catégorie 1 - Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

- Non classé

Mutagénicité sur les cellules

- Non classé

germinales

Cancerogénité

- Non classé

Toxicité pour la reproduction

- Non classé

<u>Toxicité spécifique pour</u> <u>certains organes cibles —</u> <u>exposition unique</u>

- Non classé

26/03/2024 - Français 4/8



BREW-OXI

<u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles –</u>

exposition répétée

- Non classé

<u>Danger par aspiration</u> - Non classé

11.2 - Informations sur les autres dangers

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 - Toxicité

CE50 48h crustacés	Aucune donnée disponible
CL50 96h poissons	Aucune donnée disponible
CEr50 algues	Aucune donnée disponible
CEr50 autres plantes aquatiques	Aucune donnée disponible
NOEC chronique poissons	Aucune donnée disponible
NOEC chronique crustacés	Aucune donnée disponible
NOEC chronique algues	Aucune donnée disponible
NOEC chronique autres plantes aquatiques	Aucune donnée disponible

12.2 - Persistance et dégradabilité

Demande biochimique en oxygène (DBO)	Aucune donnée disponible
Demande chimique en oxygène (DCO)	Aucune donnée disponible
% de biodégradation en 28 jours	Aucune donnée disponible

12.3 - Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible

- 12.4 Mobilité dans le sol
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien
- 12.7 Autres effets néfastes

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 - Méthodes de traitement des déchets

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 - Numéro ONU ou numéro d'identification

Numéro ONU (ADR) : UN3378

14.2 - Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition des Nations : CARBONATE DE SODIUM PEROXYHYDRATÉ

unies (ADR)

14.3 - Classe(s) de danger pour le transport

26/03/2024 - Français 5/8



BREW-OXI

ADR Classe(s) de danger :

pour le transport

ADR Code de classification: : O2

Pictogrammes



14.4 - Groupe d'emballage

Groupe d'emballage : III

14.5 - Dangers pour l'environnement

<u>Dangers pour l'environnement</u> : Non <u>Polluant marin</u> : Non

14.6 - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR

ADR Code de classification: : O2

5.1

ADR Dispositions particulières :

ADR Quantité limitée (LQ) : 5kg
Quantités exceptées ADR : E1

Instructions d'emballage ADR : P002 IBC08 LP02 R001

Dispositions spéciales d'emballage ADR:B3Dispositions pour l'emballage en commun ADR:MP10Instructions pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac:T1 BKDispositions spéciales pour les citernes mobiles et conteneurs:TP33

pour vrac

Code-citerne ADR:SGAVDispositions spéciales citernes ADR:TU3Véhicule pour le transport en citerne:ATADR catégorie de transport:3ADR code de restriction en tunnel:EDispositions spéciales chargement, déchargement et:CV24

manutention ADR

<u>Dispositions spéciales - Colis</u>

Dispositions spéciales - Vrac : VC1 VC2 AP6 AP7

Dispositions spéciales - Exploitation :

ADR Danger n° (code Kemler) : 50

14.7 - Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

26/03/2024 - Français 6/8



BREW-OXI

Substances REACH

<u>candidates</u>

Aucun

Substances Annex XIV
Substances Annex XVII

Aucun Aucun

Teneur en COV

Aucune donnée disponible

15.2 - Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Versions de la FDS

Version	Date d'émission	Auteur	Description des modifications
1	26/03/2024		

Abréviations et acronymes

- Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu
- Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.
- Acronymes et abréviations :
- ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route.
- CAS : Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- GHS : Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
- IATA: International Air Transport Association
- IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
- ICAO: International Civil Aviation Organization
- ICAO-TI : Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)
- IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods
- LC50 : Lethal concentration, 50 percent LD50 : Lethal dose, 50 percent
- RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

Textes des phrases réglementaires

Acute Tox. 4 Oral	Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 4
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves - Catégorie 1
H272	Peut aggraver un incendie; comburant
H302	Nocif en cas d'ingestion
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
Ox. Sol. 3	Matières solides comburantes - Catégorie 3

26/03/2024 - Français 7/8



BREW-OXI

*** *** ***

26/03/2024 - Français 8/8